

PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 23 juillet 2025

Le 23 juillet 2025 à 18h15 le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 16 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Etaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 09

Procurations : 1

Mmes et MM. BALDINI André, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, GERAULT Jean-Philippe, JOULLIE Nicole, LALANNE Philippe, RIVIERE François

Avit donné procuration Mme EXILARD Isabelle à M. RIVIERE François

Approbation du procès-verbal du bureau du 24 juin 2025

Le projet de procès-verbal du bureau du 24 juin 2025 est soumis par le Président à l'approbation du bureau. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

M. BREIL Roger est élu à l'unanimité pour assurer les missions de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

CENTRE DE MEDIATION DU PALEOSITE DE SANSAN

1. Maitrise d'œuvre d'exécution APD+PC
2. Maitrise d'œuvre dans la conception scénographique

QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

➤ Volet architectural

Il s'agit d'attribuer la maitrise d'œuvre concernant la partie volet architectural de la phase I du centre d'Interprétation de Sansan.

Après consultation, la meilleure offre provient du cabinet d'architecture de Sébastien Daniéli.

Pour rappel, la phase APD et PC s'élevait à 30 870€ HT.

Dans le dossier de demande de subvention, la maitrise d'œuvre était estimée à 169 851€ HT.

Le cumul présenté s'élève à 133 770€ HT.

Missions	Montant HT DANIELI	Montant HT ALBENNE	Montant HT BETBEZE
PRO -ETUDES DE PROJET	36 750,00	38 587,50	37 668,75
ACT -ASSISTANCE CONTRATS DE TRAVAUX	7 350,00	7 717,50	7 533,75
VISA	7 350,00	7 717,50	7 533,75
DET -DIRECTION D'EXÉCUTION DES TRAVAUX	44 100,00	46 305,00	45 202,50
AOR -ASSISTANCE AUX OPÉRATIONS DE RÉCEPTION	7 350,00	7 717,50	7 533,75
TOTAL HT	102 900,00	108 045,00	105 472,50

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, a décidé :

- D'attribuer le marché sur la maîtrise d'œuvre de la partie volet architectural de la phase I du centre de médiation du site paléontologique de Sansan au cabinet d'architecture de Sébastien DANIELI conformément aux informations et au respect des exigences légales ;
- D'autoriser le Président à signer les contrats et les actes afférents avec l'entreprise mentionnée ci-dessus.

➤ Volet scénographique

Après consultation de 3 cabinets pour mise en œuvre de la scénographie, une seule proposition a été transmise. Il s'agit de la Société CS DESIGN située à Montauban pour un montant de 32 800€ HT. Cela concerne la phase II du projet.

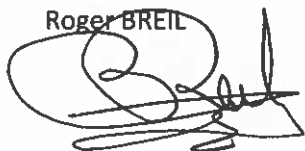
Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, a décidé :

- D'attribuer le marché sur la mise en œuvre de la scénographie de la phase II du centre de médiation du site Paléontologique de Sansan à la Société CS DESIGN située à Montauban conformément aux informations et au respect des exigences légales ;
- D'autoriser le Président à signer les contrats et les actes afférents avec l'entreprise mentionnée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Le secrétaire de séance

Roger BREIL



Le Président

François RIVIERE

